

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU 28 JUIN 2022

seur

Les rues non éclairées jusqu'à mi-septembre

Le conseil municipal s'est réuni mardi 28 juin dans la salle du conseil et a abordé les dossiers suivants.

Décisions budgétaires modificatives. La municipalité va recevoir une subvention de 10.617 € dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), pour des travaux de rénovation du logement social communal. Cette somme est affectée en recettes d'investissement. Les dépenses affectées à cette somme concernent le logement social pour une somme de 8.487 € et le solde des travaux effectués dans la salle des associations pour 2.130 €. Le budget est ainsi équilibré. Vote unanime.

Demande de subvention.

Une demande de subvention a été adressée à la Région pour les travaux de rénovation du logement social. La somme de 17.800 € est espérée. Le coût total de cette rénovation s'élèvera à 39.418 €. Ce projet sera financé à hauteur de 79 % par des subventions, 11.001 € resteront à la charge de la commune. Le maire, Yves Barrois, et les élus s'interrogent sur l'inflation du prix des matières premières et leur incidence sur le coût définitif des travaux.

Don d'une parcelle à la commune. Par un courrier en date du 17 mars, M. Coutoux, agriculteur à la retraite, souhaite faire don d'une parcelle à la commune. Celle-ci est située

de Cellettes à la sortie du village. Une croix est édiflée sur cette surface de 70 m². Vote unanime.

Tarif du restaurant scolaire.

Une réflexion des trois communes, associées au regroupement scolaire (Seur, Cormeray et Chitenay), est en cours afin de fixer un nouveau prix du repas compte tenu de la hausse actuelle des denrées alimentaires. Les élus de Seur proposeront 3,50 € soit une augmentation de 5,88 %. Ils souhaitent limiter cette augmentation car la dernière hausse est récente et des familles peuvent rencontrer des difficultés financières liées à l'inflation. Vote unanime.

Éclairage public. La municipi-

palité souhaite faire des économies en matière d'énergie. L'éclairage public est ainsi interrompu jusqu'à la mi-septembre, aucune rue du village ne sera éclairée durant cette période.

**Pose d'une gâche avec visio-
phone sur le petit portillon
de Pécole.** Le conseil municipal autorise le maire à signer le devis (2.492 € HT) pour la pose de cet équipement. Les élus espèrent que ce dispositif sera opérationnel pour la rentrée. Vote unanime. **Panneau-Pocket.** Yves Barrois propose aux élus de réfléchir prochainement à l'adoption de cette application mobile pour la mairie.

Cor. NR : P. Declerck

3%

NB : le tarif de la cantine augmente de 3 % et non de 5.88 % comme indiqué dans le compte rendu